

Décharge pour un départ à l'école à 13h00 (5H-8H)

Il est possible pour les enfants, dès la 5H, de demander pour partir avant les leçons à 13h00 (au lieu des 13h15 habituels) afin d'aller jouer avec leurs camarades de classe dans l'enceinte des écoles.

Par la présente, la Maison de l'enfance s'assure que les parents approuvent le fait que leur enfant se rende plus tôt à l'école. Elle souligne le fait que de 13h00 jusqu'à la sonnerie des classes, les enfants sont sans surveillance.

Par sa signature, l'autorité parentale décharge la Maison de l'Enfance de toutes responsabilités en cas d'accident.

DATE ET SIGNATURE
DE L'AUTORITE PARENTALE :

.....

PRENOM DE L'ENFANT :

Je m'engage à :

- Rester dans l'enceinte de l'école
- Respecter le règlement de l'école

Si quelques manquements sont constatés, la décharge peut être mise en suspens.

SIGNATURE DE L'ENFANT :